



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 14941

Texte de la question

M René André appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation particulière des architectes des bâtiments de France qui assurent, au niveau départemental, un travail indispensable et quotidien sur le terrain. Pour accéder à cette lourde responsabilité, les candidats doivent suivre au minimum cinq années d'études supérieures auxquelles viennent s'ajouter une spécialisation et un concours. Il souligne l'inadéquation qui existe entre le niveau de formation requis et le niveau des rémunérations dont l'attractivité est si faible qu'elle ne permet plus le renouvellement des postes. Il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il entend adopter pour mettre à la disposition des architectes des bâtiments de France, pour l'exercice de leur mission, les moyens adaptés, que ce soit en architectes qualifiés ou en crédits.

Texte de la réponse

Réponse. - Conscient de la nécessité d'améliorer la situation matérielle des architectes des bâtiments de France, le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer a établi depuis déjà plusieurs mois des contacts interministériels afin de revaloriser très substantiellement leur régime indemnitaire. La réforme mise en chantier devrait être effective rapidement.

Données clés

Auteur : [M. André Renard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14941

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2880